



**Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle  
Direction Santé des Animaux  
et Sécurité des  
Produits animaux

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique 55  
1000 Bruxelles  
Tél. 02/211 82 11  
Fax 02 211 86 30

[www.afsca.be](http://www.afsca.be)  
[S2.pccb@afsca.be](mailto:S2.pccb@afsca.be)

NE 0267.387.230

|                 |  |                |         |            |
|-----------------|--|----------------|---------|------------|
| Correspondant : | Bénédicte VERHOEVEN  |                |         |            |
| Téléphone :     | 02 211 85 84   |                |         |            |
| E-mail :        | <a href="mailto:benedicte.verhoeven@afsca.be">benedicte.verhoeven@afsca.be</a> |                |         |            |
| Votre lettre du | Vos références   | Nos références | Annexes | Date       |
|                 |  | PCCB/S2/BHOE/  |         | 13/06/2016 |

Objet : Nouveau programme de surveillance de la santé des abeilles

**L'AFSCA lancera à l'automne 2016 un nouveau programme de surveillance de la santé des abeilles**

Fin 2014, le projet pilote européen Epilobee, dans le cadre duquel une étude sur la santé des abeilles a été réalisée, s'est achevé. À court et moyen terme, il n'y aura pas de suite à ce projet au niveau européen. Étant donné que le projet Epilobee a été perçu de façon très positive par le secteur apicole, la communauté scientifique et le monde politique, il a été décidé de lancer à l'automne 2016 un nouveau programme de surveillance de la santé des abeilles. Ce programme se base sur les expériences acquises au cours du projet Epilobee ainsi que sur les différents avis scientifiques qui ont été publiés depuis lors. L'objectif principal du programme est de déterminer la mortalité des abeilles de manière objective. De plus, les liens possibles entre la mortalité des abeilles et les causes les plus fréquemment évoquées seront examinés. Sur base de l'information obtenue, les autorités pourront continuer à définir la politique sanitaire vis-à-vis des abeilles.

Deux cent apiculteurs seront sélectionnés arbitrairement dans la base de données de l'AFSCA. La participation au projet sera volontaire. Chaque apiculteur fera l'objet de 3 visites : une première fois à l'automne 2016 afin de définir la santé initiale du rucher. Une deuxième et une troisième série de visites suivront au printemps et à l'été 2017, durant lesquelles on examinera la mortalité hivernale et saisonnière des colonies suivies.

En plus de la mortalité des abeilles, on étudiera également différentes maladies des abeilles. Dans chaque colonie sélectionnée, un dénombrement de varroas sera réalisé. Dans chaque colonie, un échantillon sera également prélevé en vue d'un examen de nosema. Lors de chaque visite, chaque colonie sera examinée cliniquement. Si l'on constate des symptômes de maladie, des échantillons supplémentaires seront prélevés en vue d'une analyse de laboratoire sur la loque américaine, la loque européenne, nosema et varroa. Chaque rucher sera contrôlé quant à la présence de petits coléoptères des ruches et des acariens tropilaelaps.

Notre mission est de veiller  
à la sécurité de la chaîne  
alimentaire et à la qualité de  
nos aliments, afin de protéger  
la santé des hommes,  
des animaux et des plantes.

En plus, un échantillon de pollen sera prélevé dans chaque rucher en vue d'une analyse sur des résidus chimiques (e.a. de pesticides, fongicides, ...). Le but de cette analyse est dans un premier temps d'obtenir un aperçu des résidus présentes dans la ruche. Dans un deuxième temps, on essayera d'examiner dans quelle mesure il existe un lien potentiel entre la présence de certains résidus et la constatation de certaines anomalies ou d'une mortalité chez les colonies d'abeilles suivies.

Enfin, le programme prévoit également une surveillance accrue du petit coléoptère des ruches. A l'heure actuelle, l'AFSCA a défini 8 zones à risques pour l'introduction possible du coléoptère. Il s'agit de zones se trouvant dans l'environnement immédiat des ports et aéroports internationaux : Zaventem, Liège, Charleroi, Anvers, Gand, Ostende, Zeebruges et le territoire belge limitrophe à l'aéroport de Maastricht-Aachen (région Lanaken-Maasmechelen). Au sein de chaque zone à risque, et là où c'est possible, 3 ruchers « sentinelles » seront sélectionnés pour faire l'objet d'un suivi. Les apiculteurs seront informés sur les caractéristiques du coléoptère, sur ce qu'il faut faire lors de la découverte de coléoptères suspects, etc. En outre, dans ces ruchers, on placera aussi des pièges qui seront régulièrement contrôlés. Les ruchers « sentinelles » font partie des 200 ruchers qui sont suivis dans le cadre du nouveau programme de surveillance et qui feront donc aussi l'objet de 3 visites au cours desquelles les analyses et les échantillonnages prévus seront réalisés.

Pour obtenir de plus amples informations sur ce projet, veuillez consulter le site internet de l'AFSCA :

<http://www.favv-afsca.fgov.be/apiculture/santeanimale/>

Les résultats (intermédiaires) du projet y seront régulièrement publiés. Les résultats finaux du projet 2016-2017 sont attendus d'ici fin 2017.

Vicky Lefevre (sé)  
Directeur général